

NOS RÉF. DGGS / 2020 / cel BHSC / vyc / ADMIN / P07_12 / 1279

DATE : 2020/07/29

ANNEXE(S) : /

CONTACT : CLARA VESZELY

E-MAIL: reg-system@health.fgov.be

A l'attention des responsables PIT

OBJET : Demande du certificat e-Health (Rappel)

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous attirons votre attention sur le fait que les services PIT doivent avoir obtenu leur certificat eHealth **au plus tard le 01/10/2020**. (Cf : Circulaire du 26/05/2020 Intégration de l'enregistrement PIT dans Ambureg) Ce certificat permettra aux services PIT d'enregistrer leurs interventions dans la base de données Ambureg. Veuillez tenir compte du fait que les démarches à effectuer en vue d'obtenir le certificat eHealth prennent un certain temps.

Pour rappel, les renseignements relatifs à l'enregistrement Ambureg sont disponibles sur le site <https://www.health.belgium.be/fr/enregistrement-des-ambulances-ambureg>. Vous y trouverez les formulaires à remplir afin de pouvoir être enregistré dans la source authentique du service DH-AU. Ces formulaires doivent être transmis, complétés et signés, à l'adresse mail reg-system@health.fgov.be. Ce n'est qu'après cet enregistrement que vous pourrez demander le certificat eHealth requis pour l'enregistrement Ambureg.

Si, pour une partie des activités PIT, votre service fait appel aux services d'un sous-traitant, il est recommandé de rédiger un contrat de sous-traitance en concertation avec le délégué à la protection des données de l'hôpital. Seul l'hôpital peut demander le certificat eHealth.

Nous nous tenons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous remercions pour votre collaboration,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Marcel Van der Auwera
Chef de service du Service Aide urgente